

Réponse et plan d'action de la direction (RPAD) :

Évaluation de l'initiative Femmes d'affaires en commerce international, 2018-19 à 2021-22

Recommandations	Engagements	Actions	Centre de responsabilité	Date d'achèvement
1. Officialiser l'orientation et accroître le soutien aux bureaux régionaux quant au rôle et aux responsabilités des champions de la diversité afin de répondre aux besoins distincts des entrepreneuses.	BPE est d'accord avec cette recommandation sous réserve de financement.	1.1 Déplacer l'équipe de promotion du commerce inclusif de BPE à BSI, afin de rationaliser la surveillance stratégique de l'administration centrale pour les champions de la diversité.	1.1 BPD en collaboration avec BSD	1.1 Juillet 2023
		1.2 Élaborer un cadre de travail pour les champions de la diversité afin de répondre aux besoins des entrepreneuses, tout en permettant aux bureaux régionaux de s'adapter à leurs besoins et circonstances spécifiques.	1.2 BPE/BSI en collaboration avec les BR	1.2 Mars 2024 (sous réserve de confirmation du financement continu de FACI)
		1.3 Mettre à jour le wiki interne afin de créer un dépôt centralisé pour les documents et les présentations que les champions de la diversité peuvent utiliser, afin de s'assurer que les champions de la diversité disposent des outils et des ressources dont ils ont besoin, tout en permettant aux bureaux régionaux de s'adapter aux préoccupations et aux priorités régionales.	1.3 BPE/BSI en collaboration avec les BR	1.3 Mars 2024 (sous réserve de confirmation du financement continu de FACI)
		1.3.1 Mettre en place des contrôles trimestriels avec les champions de la diversité.	1.3.1 BPE/BSI dans son ensemble, avec le soutien des BR	1.3.1 Mars 2024 (sous réserve de confirmation du financement continu de FACI)

<p>2. Sélectionner prioritairement, pour l'octroi de financement par le Fonds du programme commercial de FACI, les initiatives alignées sur les secteurs où les entrepreneuses sont les plus concentrées.</p>	<p>BPE est d'accord avec cette recommandation sous réserve de financement.</p>	<p>2.1 Réviser les lignes directrices actuelles du Fonds du programme commercial de FACI afin de : a) prioriser les secteurs dans lesquels les entrepreneuses sont les plus nombreuses, conformément au mandat de FACI qui consiste à soutenir les entreprises détenues et dirigées par des femmes sur le marché mondial et en même temps, b) veiller à ce que les secteurs prioritaires existants du SDC continuent de recevoir une attention afin de réduire et d'éliminer autant d'obstacles que possible pour accroître la participation des entreprises détenues par des femmes.</p> <p>2.2 Communiquer les lignes directrices actualisées aux bureaux régionaux, ainsi qu'au réseau des délégués commerciaux principaux, par le biais d'au moins un webinaire annuel dans le cadre du cycle de planification préalable du Fonds du programme commercial.</p> <p>2.3 S'engager à effectuer des contrôles trimestriels avec les missions pour s'assurer que les initiatives sont en bonne voie et pour permettre de nouvelles initiatives, le cas échéant.</p> <p>2.4 Contrôler et mesurer les performances du Fonds du programme commercial de FACI et adapter les lignes directrices et le soutien si nécessaire pour s'assurer que le fonds atteint ses objectifs politiques.</p>	<p>2.1 BPE/BSI dans son ensemble avec le soutien de BTU.</p> <p>2.2 BPE/BSI</p> <p>2.3 BPE/BSI</p> <p>2.4 BPE/BSI dans son ensemble avec le soutien de BTU et BTB.</p>	<p>2.1 Mars 2024 (sous réserve de confirmation du financement continu de FACI)</p> <p>2.2 Mars 2024 (sous réserve de confirmation du financement continu de FACI)</p> <p>2.3 Mars 2024 (sous réserve de confirmation du financement continu de FACI)</p> <p>2.4 Avril 2025 (sous réserve de confirmation du financement continu de FACI)</p>
--	--	--	--	--